



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180712-CCPL\_2018\_83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2018

Publication : 18/07/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 6 juillet 2018  
Date d'affichage : 6 juillet 2018

**SEANCE DU 12 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des Fêtes de Saint-Agoulin.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Gilles MAS, François-Xavier PERRAUD, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Michel MACHEBOEUF donne pouvoir à Daniel GORCE  
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE  
Pascal ROUGIER a donné pouvoir à Didier CHASSAIN

**Absents représentés :**

Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

**Absents :**

Roland GENESTIER  
Jean-Claude PAPUT

**Secrétaire de séance :** Pascal LABBE

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-83 : ADHESIONS A ARADEL ET MACEO**

**Rapporteur :** Marc CARRIAS

Dans le cadre de l'appel à projet « Les Instituts de Management des Pratiques Locales (IMPL) - Agir en faveur de son économie de proximité » porté par ARADEL et co-financé par Macéo, il est proposé de compléter la délibération 2018-39 – cotisations 2018 en adhérant à ces deux structures partenaires :

- ARADEL (Association régionale pour la formation et l'accompagnement des développeurs économiques et des territoires) : 200 €

- MACEO (Association d'acteurs publics et privés du Massif central unissant leurs forces pour porter des projets au service de ses territoires : innovation, développement, attractivité, rayonnement) : 1 000 €.

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'adhérer à ces deux organismes,
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 18/07/2018  
Le Président,

Claude RAYNAUD

